**Mode opératoire du recruteur**

**Salon en ligne**

**Rappel : le compte recruteur du salon en ligne doit être créé par les agents Pôle emploi (habilitation organisateur DR IDF).**

Le recruteur via son espace « salon en ligne » (indépendant de l’espace recruteur) doit vérifier et mettre à jour les informations de son profil en cas d’erreur ou de changement de coordonnées

Les informations et documents à recueillir par Pôle emploi pour créer le stand entreprise sont les suivantes :

* Nom entreprise
* Descriptif société
* Présentation des métiers recherchés
* Vidéos
* plaquettes …. Pas obligatoire
* logo
* Nom + prénom recruteur
* Téléphone recruteur
* Email recruteur
* Les offres d’emploi qui doivent être enregistrées sur PE.fr

vidéo de présentation d’un salon en ligne :

<https://www.pole-emploi.tv/widget/fab6ad49f37beaf5fc8cbd09324e0fc3>